SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

PUBLICATION :	01/08/80
APPROBATION :	03/06/81
MODIFICATION 1 :	10/03/83
MODIFICATION 2 :	26/10/87
REVISION 1 :	12/04/94
MODIFICATION 3:	09/04/98
MODIFICATION 4:	20/12/01
MISE EN COMPA :	30/09/02
REVISION 2 :	13/12/05
MODIFICATION 5 :	23/06/09
MODIFICATION 6 :	29/01/13

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°6

DOCUMENT 1

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

AGENCE D'URBANISME DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION TROYENNE

AUDART

SOMMAIRE

Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable **3**

1 – Le renforcement de la cohésion urbaine *4*

2 – La valorisation du cadre de vie *5*

3 – L'amélioration des déplacements et du repérage *6*

4 – La préservation de l'environnement et des paysages *7*

Carte du P.A.D.D. 8

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Saint-André-les-Vergers est une commune urbaine située au cœur de l'agglomération troyenne, en continuité territoriale avec la ville-centre. Elle se compose d'une grande partie nord-est urbanisée et d'une partie sud-ouest à caractère encore rural et agricole mais en évolution. Quatrième ville du département, Saint-André-les-Vergers accuse actuellement une stagnation et un vieillissement de sa population.

Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune vise à **restaurer son attractivité en affirmant ses spécificités dans un contexte intercommunal d'agglomération**.

Pour les années à venir, la commune se doit de répondre à plusieurs besoins :

- renforcer la cohésion urbaine en permettant le développement de nouvelles zones d'urbanisation tout en réaménageant le centre-ville,

- accorder, en parallèle, une attention particulière à la qualité du cadre de vie des habitants, en requalifiant les zones d'activité et en confortant les pôles de vie des quartiers,

1. Le renforcement de la cohésion urbaine

2. La valorisation du cadre de vie

3. L'amélioration des déplacements et du repérage

4. La préservation de l'environnement et des paysages

- renforcer la lisibilité des espaces et développer les liaisons entre les différents pôles urbains, afin d'améliorer les déplacements et de faciliter le repérage dans la ville,

- préserver les espaces naturels et les paysages en vue de renforcer l'attractivité locale de Saint-André-les-Vergers.

1 – LE RENFORCEMENT DE LA COHESION URBAINE

Développer le secteur d'Echenilly
Affirmer la centralité de Saint-André

Développer le secteur d'Echenilly

- Compléter l'urbanisation à l'ouest de la commune

L'objectif est d'orienter le développement urbain communal sur un secteur situé à l'extérieur de la rocade, en extension du hameau d'Echenilly. La création de ce nouveau quartier permettra de **compléter l'urbanisation existante** relativement morcelée sur cette partie de la commune.

- Assurer la continuité urbaine

Il s'agit d'**organiser un nouveau morceau de ville** intégré à l'espace urbain actuel ainsi qu'aux futures zones d'urbanisation limitrophes.
Les enjeux de l'urbanisation du secteur d'Echenilly reposent sur le liaisonnement des espaces, sur la proposition d'une gamme d'habitat variée et de qualité respectant les équilibres sociaux de la commune, ainsi que sur l'équipement du quartier et la qualité des espaces publics et des espaces verts.
L'image finale du quartier résultera d'un **projet d'aménagement urbain** construit dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Affirmer la centralité de Saint-André

- Redonner un cœur à la commune

La composition urbaine du cœur de Saint-André s'articule autour de plusieurs pôles qu'il convient de relier entre eux afin d'**affirmer la centralité** de la commune à travers une même unité.
Il s'agit de **mieux appréhender, mieux identifier le centre-ville** en modifiant son image et en rendant plus évidente sa vocation de lieu de vie et de point de rencontre. Le cœur regroupe en effet le secteur mairie-église, mais dispose aussi d'un grand nombre d'équipements et de services offerts à la population.

- Recomposer le centre-ville

La commune projette de **requalifier les espaces "forts" composant le centre**.
Dans cette optique, des aménagements de voirie et d'espace public sont prévus afin d'améliorer l'aspect esthétique de l'avenue du Maréchal Leclerc, et de sécuriser le fonctionnement de cet axe.
Des projets d'aménagement paysager seront en outre menés sur les parvis et places de l'hôtel de ville et de l'église, qui permettront de mettre en valeur ces bâtiments.
Il s'agit également de réaménager le rond-point Charles de Gaulle en tant qu'interface entre le cœur historique de Saint-André et le lieu d'animation que constitue le pôle commercial.
Enfin, l'espace public du Foirail et son Petit Bois, situés à proximité immédiate des équipements scolaires, des services et des commerces, feront l'objet d'une revalorisation afin de renforcer l'attractivité de ces sites.
Ces aménagements entrent dans le cadre d'un **projet de recomposition urbaine** pour le centre de Saint-André-les-Vergers.

2 – LA VALORISATION DU CADRE DE VIE

Requalifier les zones d'activités
Conforter les pôles de vie

Requalifier les zones d'activités

- **Améliorer l'image des zones industrielles et commerciales**

Les zones d'activités des Suivots et de la RN77 nécessitent une revalorisation dans le but d'**améliorer leur qualité esthétique et fonctionnelle**. Un projet à l'échelle communautaire devrait permettre de requalifier les zones d'activités existantes en améliorant leur desserte et leur composition d'ensemble. Ces réaménagements entrent également dans le cadre de la **revalorisation de la qualité du paysage urbain en entrée de ville**.

Localisées dans le vallon de la Fontaine-Saint-Martin, une meilleure intégration paysagère des zones d'activités peut en outre être envisagée à travers la valorisation des sites boisés ou des éléments naturels qui les entourent.
La zone occupée par l'entreprise Petitjean, située au cœur de l'unité du bois de Saint-André, bénéficie ainsi d'un environnement de qualité à mettre en valeur (proximité de boisements, présence de l'eau,…).

Conforter les pôles de vie

- **Favoriser le maintien des commerces de proximité**

Parallèlement à l'affirmation du centre de Saint-André et au renforcement de son attractivité, il convient de **favoriser le maintien de plusieurs petits pôles commerciaux de proximité** répartis sur le territoire communal, et qui participent à l'animation et à la vie des quartiers.

- **Diversifier l'offre d'équipements publics et commerciaux**

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, des équipements publics et commerciaux seront implantés sur le nouveau secteur d'Echenilly.

Il est également envisagé de redynamiser et diversifier l'offre présente sur le quartier d'habitat collectif Maugout, en cours de requalification.

3 – L'AMELIORATION DES DEPLACEMENTS ET DU REPERAGE

Favoriser le repérage et améliorer la lisibilité des espaces
Développer le maillage inter-quartiers et intercommunal

Favoriser le repérage et améliorer la lisibilité des espaces

- Requalifier les artères structurantes de la commune

Afin de favoriser un meilleur repérage dans la traversée de Saint-André-les-Vergers, la commune souhaite **améliorer l'aspect et la sécurité de certains axes structurants**.

Des aménagements seront ainsi réalisés sur les **voies radiales** en prolongement de Troyes, telles que l'avenue du Président Wilson, l'avenue des Tilleuls et la rue Thiers, dans le cadre du plan de circulation de l'ouest de l'agglomération, relatif à la solution alternative au boulevard des Viennes.
Il paraît en outre important d'améliorer les **dessertes transversales** de la commune, dans le cadre du renforcement des liaisons intercommunales nord-sud.

Enfin, il s'agit d'**améliorer la lisibilité de l'entrée d'agglomération**, à travers la réorganisation de l'entrée de ville de Saint-André-les-Vergers (développement du secteur d'Echenilly, doublement de la rocade ouest). Dans ce cadre, un réaménagement de la RN77 est à envisager.

- Affirmer les entrées dans Saint-André-les-Vergers

Certaines entrées dans la commune pourront faire l'objet d'actions d'embellissement ou de signalisation afin d'être soulignées et mieux identifiées.

Développer le maillage inter-quartiers et intercommunal

- Relier les différents sites du territoire

L'objectif est de **développer les liaisons** à l'intérieur de la commune, mais aussi avec les territoires limitrophes.

A titre d'exemple, le futur quartier d'Echenilly sera relié au centre de Saint-André-les-Vergers, aux lotissements communaux existants, ainsi qu'aux secteurs d'urbanisation et pôles d'attraction situés sur les communes voisines (zones d'habitation existantes et futures de La Rivière-de-Corps, lycée de Sainte-Savine, zone d'activités du Parc Ouest).
Il s'agit en outre de prévoir l'amorce de futures voies qui permettront de desservir les secteurs d'urbanisation à long terme de Saint-André-les-Vergers et de Saint-Germain.

Il est également envisagé de désenclaver le quartier Maugout en améliorant sa desserte en direction du centre de la commune et de la ville-centre de l'agglomération.

- Favoriser les liaisons douces

Les circulations piétonnes et cyclistes seront développées par la création de cheminements et d'aménagements spécifiques, notamment entre le nouveau quartier d'Echenilly et le centre de la commune. Le cœur de Saint-André sera également relié aux communes limitrophes via la vallée des Viennes.

4 – LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES

Préserver les unités naturelles
Valoriser la présence de l'eau dans la ville

Préserver les unités naturelles

- **Protéger et mettre en valeur la vallée des Viennes**

Afin de valoriser la présence de ce "poumon vert" dans l'agglomération, un **projet global intercommunal** vise à aménager le site de la vallée des Viennes. Des cheminements sont prévus afin d'assurer une continuité de liaison le long de la vallée. Il convient également de protéger le milieu naturel et de préserver ses composantes paysagères (bois de l'Ile Germaine, jardins, vergers,…).

- **Affirmer la coulée verte du vallon de la Fontaine-Saint-Martin**

La commune souhaite **protéger les boisements existants** qui ponctuent l'unité du vallon de la Fontaine-Saint-Martin à travers les espaces urbanisés. Les bois de la Fontaine-Saint-Martin, du Bert-Cortins et des Barberaux constituent des espaces de verdure et de loisirs à protéger tant pour leur intérêt écologique et paysager que pour leur rôle récréatif.

L'affirmation de cette coulée verte peut également se traduire par la **mise en valeur d'espaces de référence** à titre d'exemples le long du vallon, tels que le bassin des Roises ou le Foirail et son Petit Bois.

Valoriser la présence de l'eau dans la ville

- **Gérer la présence de l'eau**

Il s'agit d'assurer la gestion des milieux naturels liés à la présence de l'eau, tels que la vallée des Viennes et le bois de l'Ile Germaine, en respectant leur logique hydraulique (entretien des cours d'eau et des canaux).

- **Rendre l'eau visible et accessible**

L'objet est de mettre en valeur la présence de l'eau et notamment du canal de la Fontaine-Saint-Martin, qui traverse le territoire communal du sud-ouest au nord-est, afin d'offrir aux habitants la possibilité de découvrir l'eau dans la ville. La réalisation d'aménagements sur des sites stratégiques comme le bois de la Fontaine-Saint-Martin, le bassin des Roises ou l'espace du Foirail, doit permettre de **souligner et** de **valoriser cette caractéristique locale de Saint-André-les-Vergers**.

Carte du P.A.D.D.

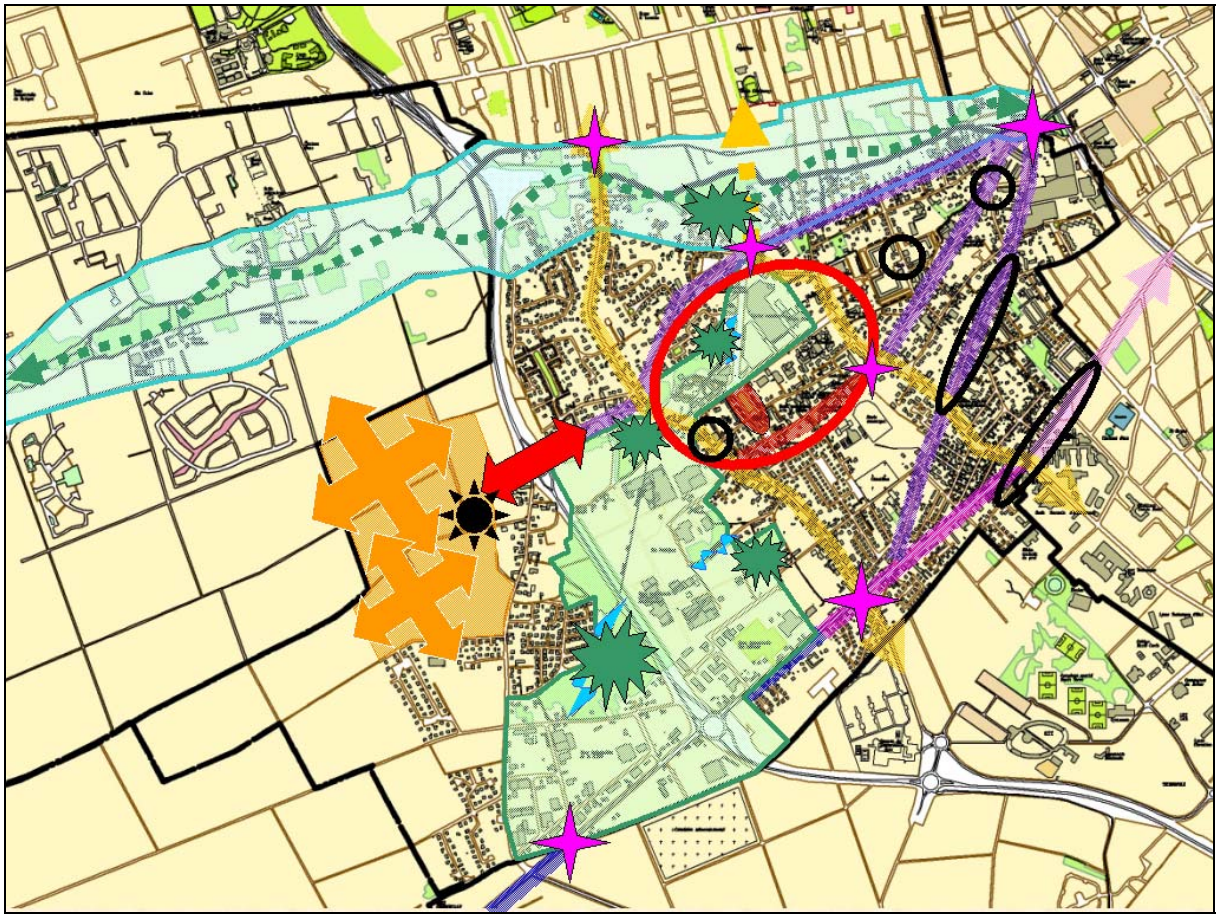

LÉGENDE

- Site d'urbanisation future, lieu de projet d'urbanisation d'ensemble
- Principe de liaisonnement entre les secteurs d'urbanisation future et l'urbanisation existante
- Zone de centralité à affirmer
- Espace à requalifier au sein de la zone de centralité
- Pôle commercial de proximité à conforter ou à créer
- Voies urbaines structurantes à requalifier : axes des dessertes radiale et transversale
- Carrefour important, point d'entrée sur la ville à affirmer ou valoriser
- Unités paysagères à préserver ou valoriser : vallée des Viennes, vallon de la Fontaine Saint-Martin et paysage industriel associé
- Cheminements et liaisons douces à aménager
- Présence de l'eau à mettre en valeur
- Boisement à protéger